



Flyer Adhésion et Inscription à une activité pour 2025-2026

L'adhésion est due pour une saison (du 1er septembre au 31 août de chaque année).

Tarifs pour la saison 2025 - 2026 (du 1er juillet 2025 au 31 août 2026)

Une augmentation de 2€ a été votée en Conseil d'Administration le 19 mars 2025 (adhésions Toutes Activités et Détente uniquement).

Vous pouvez adhérer ou réadhérer dès maintenant :

vos chèques ne seront débités qu'en septembre et pour les nouveaux

*, vous profiterez de nos activités dès le 1er juillet 2025.

Adhésion « Toutes activités »	52€	Elle ouvre droit à toutes les activités de l'ASTA
Adhésion « Détente »	40€	Elle est réservée aux activités Chorale, Jeux de société, Culture et science.
Adhésion « Sympathisant »	5€	Elle ne donne droit à aucune activité. Adhésion pour soutenir l'ASTA et éventuellement assurer du bénévolat dans nos locaux.
Adhésion « Club »	35€	Elle est réservée aux adhérents qui ne font des activités que par l'intermédiaire d'un « club »

A partir du 1er mars, l'adhésion est à mi tarif, uniquement pour les nouveaux adhérents à l'ASTA ou pour un ancien adhérent, n'ayant pas réadhéré au moins deux saisons consécutives.

Une fois que vous avez adhéré à l'ASTA, vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs activités :

- Pour certaines activités, l'inscription se fait une seule fois par saison,
- Pour les activités proposant des sorties à la journée avec déplacement en car (randonnée, ski de fond, ski de piste et raquettes) : les inscriptions se font pour chaque sortie,
- La participation financière demandée aux inscriptions de chaque activité correspond aux frais de fonctionnement de l'activité.

Le certificat médical n'est plus demandé depuis le 2 décembre 2024, sur décision de notre Conseil d'Administration.

Assurance

Chaque adhérent à jour de sa cotisation est couvert pour les activités sportives organisées par l'ASTA, ainsi que pour les déplacements pour ses activités (Voir détails sur le flyer des Assurances).

mise à jour juillet 2025